

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 14
quorum : 8*

*titulaires présents : 9
pouvoir :
ayant pris part à la
délibération : 9*

*date de la convocation :
15 mars 2022*

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le 19 mars à dix huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la Mairie de Verdun, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/03 N°7

Objet de la Délibération :
Budget primitif 2022
budget annexe

Présents : Mme J.ANTOINE
MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.PICHAVANT,
J-L.DURET, B.GOEURIOT, G.ROUARD
Était excusés : Mme S.H.OLIVIER, J.RICHARD, M. P.DEHAND,
Suppléants présents :

Pouvoirs :

Considérant le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2022,
Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu la présentation des budgets primitifs 2022,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ADOPTE, par un vote à l'unanimité, le budget primitif 2022 du budget annexe (M4)

PRECISE que les budgets ont été votés par chapitre

ARRETE le montant des participations suivantes pour l'année 2022 :

Participation frais d'administration générale pour la compétence « Traitement » : 0.70 €/hab.

Participation frais généraux pour la compétence « Traitement » : 1.20 €/hab.

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

